

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 7 avril, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine,
Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGGER Johanna, M. PERRIN Roger, Mme
ARNAUD Karine, M. CROS Pierre, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme
AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :

M. CUMIN Gérard à Mme HORNEGGER Johanna
Mme PLANTIER Honorine à Mme ARNAUD Karine
Mme FONTANEL Sophie à Mme PINET Monique

Absents :

M. RICHARD Frédéric
M. CLAVEL Christophe
Mme BOS Elise

Secrétaire de séance : Mme CHANEAC Brigitte

Délibération N° 022 – 2025

S.P.I.C « Energies Renouvelables » BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté,
lors de la réunion de la commission des finances du 14 avril 2025, comme suit.

Dépenses et recettes de fonctionnement : **8 299.53 €**
Dépenses et recettes d'investissement : **5 919.53 €**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 299.53 €	8 299.53 €
Section d'investissement	5 919.53 €	5 919.53 €
TOTAL	14 219.06 €	14 219.06 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

Vu l'avis de la commission des finances du 14 avril 2025,
Vu le projet de budget primitif 2025, proposé pour le S.P.I.C « Energies Renouvelables »,

APPROUVE le budget primitif 2025, comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 299.53 €	8 299.53 €
Section d'investissement	5 919.53 €	5 919.53 €
TOTAL	14 219.06 €	14 219.06 €

PJ : - Note brève et synthétique de budget primitif 2025 pour le S.P.I.C « Energies Renouvelable » et ses graphiques

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Affiché en Mairie le 16 avril 2025
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
Pour contrôle de légalité le 16 avril 2025

VILLE
le cheylard
ARDÈCHE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET SPIC

ENERGIES RENOUVELABLES 2025

A. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet au SPIC d'assurer le remboursement de quelques charges à la commune et les amortissements

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SPIC.

Pour le SPIC « Energies Renouvelables » :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais d'assurances, les achats de matières premières et de fournitures et les amortissements
 - **Le montant des dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2025 a été budgétisé pour un montant de 8 299.53 €**
 - **En 2025, le montant du chapitre 011 (charges à caractère général) a été fixé à 4 500.00€.**
 - **Un montant de 600.00€ est prévu au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) afin que la commune puisse se faire rembourser le temps effectué par la DGS pour ce budget annexe.**
 - **Au chapitre 042 (Opération d'ordre de transfert entre sections), 1 077.25 €ont été budgétisés, montant correspondant aux amortissements des panneaux photovoltaïques et de l'onduleur.**

- La principale recette de fonctionnement correspond à la somme encaissée au titre de la revente d'électricité,
 - En 2025, le montant de cette recette de fonctionnement devrait représenter au moins 2 000€.
 - Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 8 299.53 €

B. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets du SPIC à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SPIC regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou l'amélioration du patrimoine du SPIC, notamment le remboursement des panneaux photovoltaïques et l'onduleur à la commune, acquisitions de différents matériels...

En 2025, le montant budgétisé des dépenses totales d'investissement s'élève à 5 919.53 €.

Au compte 16, le remboursement de l'avance est prévu pour un montant de 1 165.00 €.

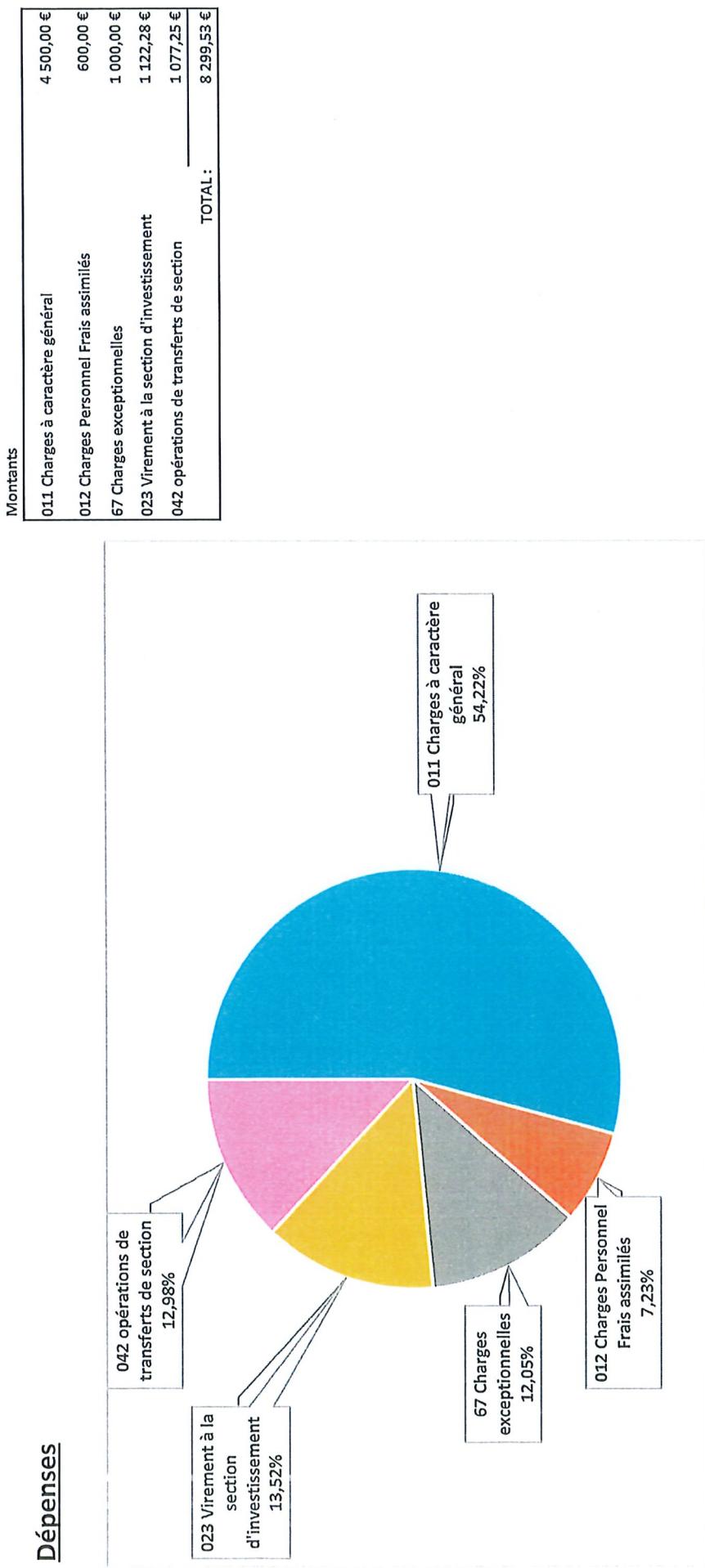
En recettes : ce sont essentiellement les amortissements des panneaux photovoltaïques et de l'onduleur perçus en lien avec les projets d'investissement :

- En 2025, le montant budgétisé des recettes totales d'investissement représente 5 919.53 € dont 1 077.25 € correspondant aux amortissements.

P.J. : 4 graphiques

Section de fonctionnement - BP 2025
SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Dépenses



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

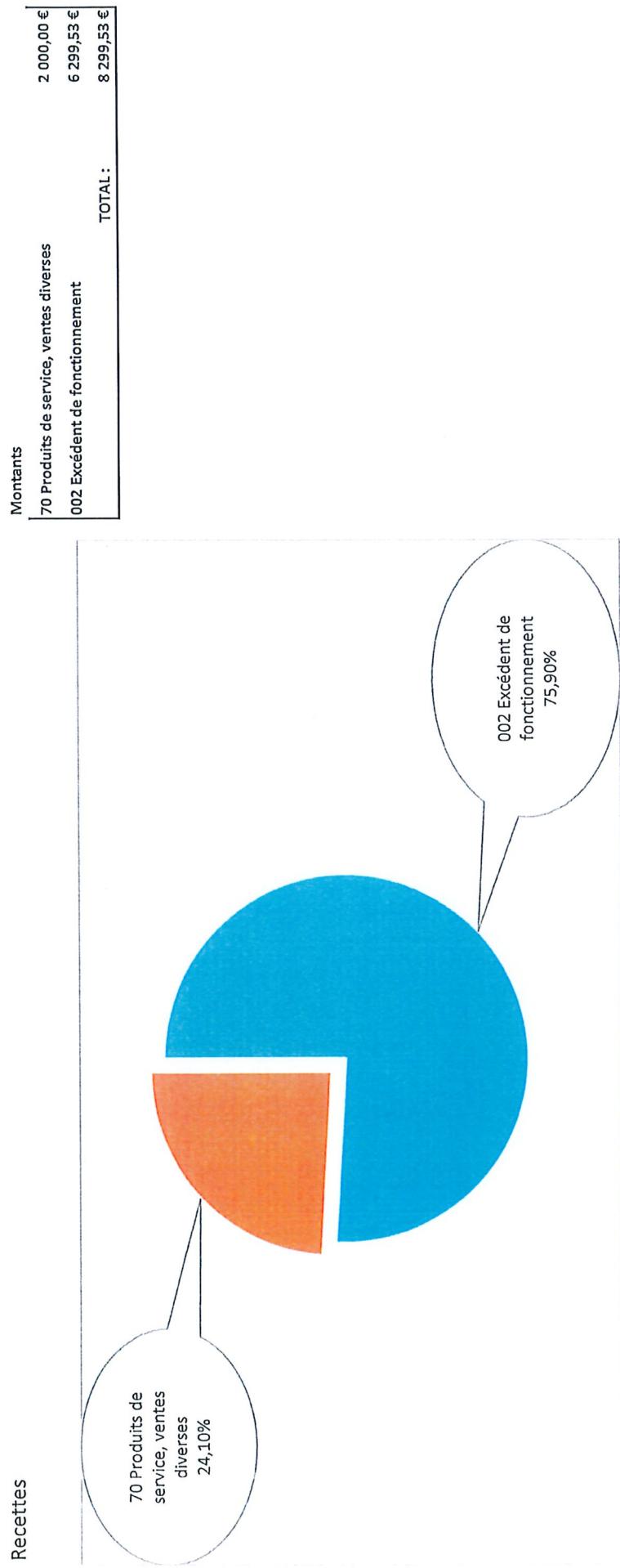
Publié le

16 AVR. 2025

ID : 007-210700647-20250414-001074-DE

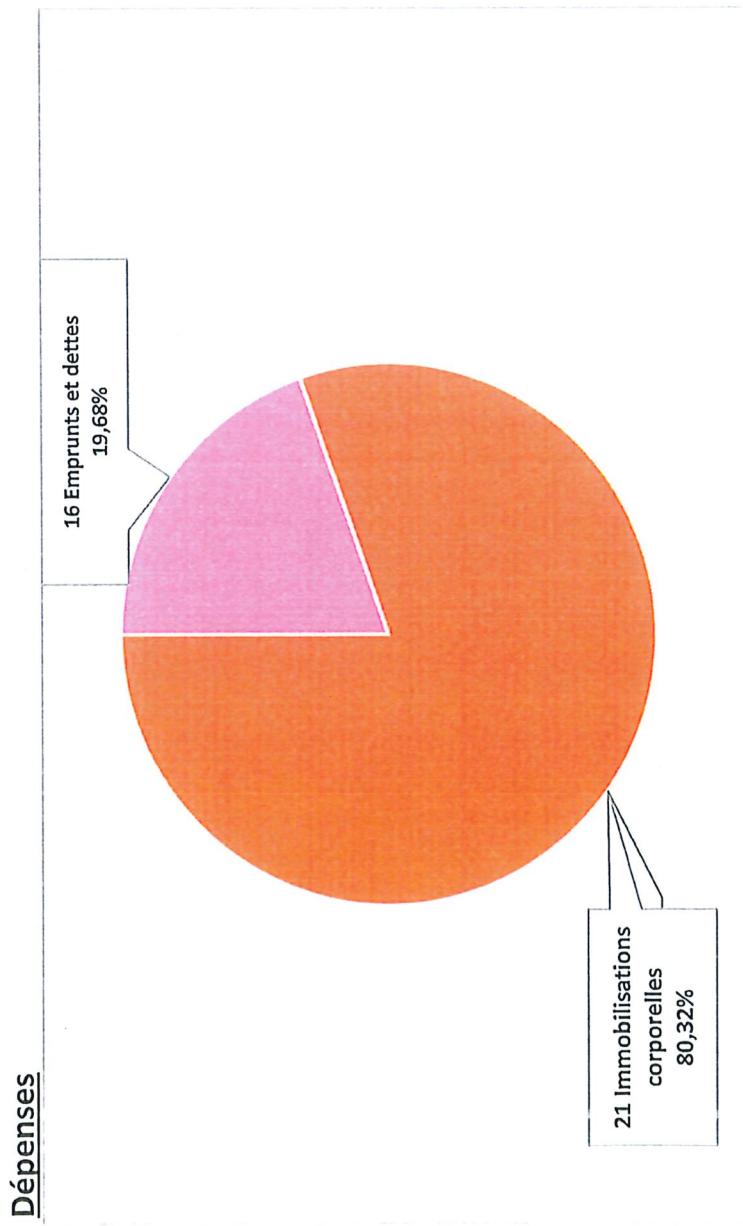
Berger Levrault

Section de fonctionnement - BP 2025
SPIC ENERGIES RENOUVELABLES



Section d'investissement - BP 2025
SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Dépenses



Montants
16 Emprunts et dettes
21 Immobilisations corporelles
TOTAL :
1 165,00 €
4 754,53 €
5 919,53 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

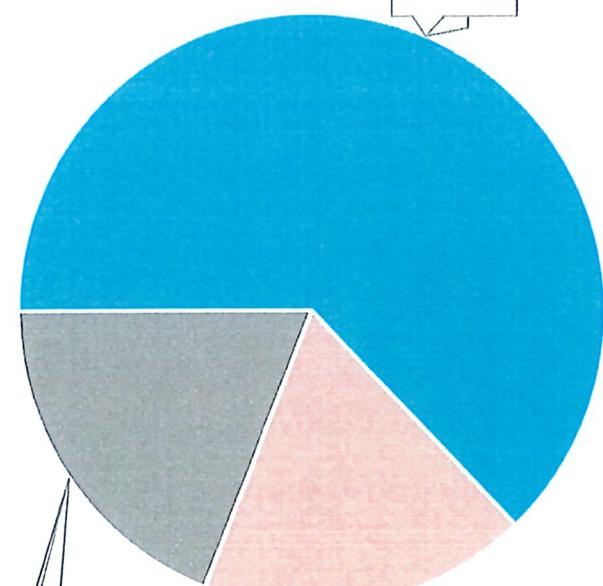
16 AVR 2025

ID : 007-210700647-20250414-001074-DE

Berger Levraud

Section d'investissement - BP 2025 SPIC ENERGIES RENOUVEABLES

Recettes



Montants
3 720,00 €
001 Excéder d'investissement
1 077,25 €
040 opérations transfert entre section
1 122,28 €
021 Virement section de fonctionnement
TOTAL : 5 919,53 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16 AVR. 2025

Berger Levrault

ID : 007-210700647-20250414-001074-DE